

Plan de Quartier (PQ) "Peute Rive"



Information et Participation de la Population (IPP)

Plan de Quartier (PQ) - éch 1:200

06 Mai 2024

INDICATIONS RELATIVES A L'APPROBATION (IRA)

Décision de Conseil Municipal (CM, art. 94 al.2 LC)	du	au
Information et Participation de la Population (IPP)	du	
Examen Prétable (Exp, art. 59 LC) - Rapport d'Exp	du	
Procédure d'opposition / Dépôt public (Po/Dp, art. 60 LC)	du	
Publications dans la Feuille Officielle d'Avs	les	
Dépôt public	du	
Opposition vidée :	-	
Opposition non vidée :	-	
Réserve de droit :	-	
Adoption (art. 66 al.3 LC)	le	
Plan de Quartier adopté par le Conseil Municipal		

Au nom de la Municipalité de Tavannes
 Le Président du Conseil Municipal :
 Fabien VORPE

Le Secrétaire municipal
 Alexis BOURGEOIS

Attestation (art. 120 OC)
 Certifié exact, Tavannes le

Le Secrétaire municipal

Approbation (art. 61 LC)
 Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT)

LÉGENDE :

À TITRE PRESCRIPTIF

- Périmètre du Plan de Quartier
- Secteur 1 - Habitat
- Secteur 2 - Habitat
- Secteur 3 - Equipement de détail
Accès et stationnements
- Secteur 4 - Place de Jeux / Aire de Loisirs
- Zone de verdure
- Bâtiment à démolir
- Degré de Sensibilité au Bruit (OPB)
- Limite 777.00 m.s.m
- Périmètre d'évolution
- Limite de forêt

À TITRE INDICATIF

- Bâtiment existant
- Cadastre
- Bâtiment apprécié digne de conservation au RA

